

L'ÉDUCATION

Le fondement pour la croissance et la prospérité

Le système éducatif japonais a joué un rôle important qui a permis au pays de faire face aux défis que représentait la nécessité d'assimiler rapidement les idées, la science et la technologie occidentales pendant la période Meiji (1868–1912), et il a été également un facteur essentiel dans le redressement et la rapide croissance économique aux cours des décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale.

Toutefois, à l'aube du 21^{ème}, la société japonaise est confrontée à de nombreux défis à la suite de l'évolution des normes sociales, des progrès dans les sciences et la technologie, de la mondialisation de l'économie, et d'un contexte commercial difficile. Encadrer des jeunes qui pourront faire face à ces défis est une tâche décisive pour l'éducation japonaise. La direction dans laquelle cet effort doit être entrepris est le sujet de nombreux débats au sein du gouvernement, dans le milieu de l'enseignement, et dans la société japonaise en général.

L'histoire

L'enseignement de la lecture et de l'écriture existait évidemment sous certaines formes depuis l'introduction de l'écriture chinoise et du bouddhisme au 6^{ème} siècle. En 701, le Code Taiho établit des écoles pour les enfants de la noblesse, aussi bien dans la capitale que dans les provinces. Au début de la période Kamakura (1185–1333), un nombre croissant d'enfants de la classe des *samourais* recevait une éducation institutionnelle, mais ce ne fut qu'au cours des 250 ans de paix de la période Edo (1600–1868) que l'éducation se généralisa parmi l'élite et les gens du peuple.

L'éducation au cours de la période Edo était essentiellement basée sur les concepts confucéens, qui insistaient sur l'apprentissage par cœur et sur les classiques chinois. Deux types d'école se développèrent. Le premier était



Ecole primaire

Une institutrice et ses élèves dans une salle de classe d'une école primaire.

© Kodansha International

les écoles domaniales (*hanko*) qui existaient dans plus de 200 domaines à la fin de la période et proposaient une éducation principalement aux enfants de la classe des *samourais*. Le deuxième type était les écoles *terakoya* qui acceptaient les enfants des gens du peuple ainsi que les enfants des *samourais* et se concentraient sur l'instruction morale et l'enseignement de la lecture, de l'écriture, et de l'arithmétique. Les écoles *terakoya* étaient généralement administrées par un seul enseignant ou par un couple marié, et il existait des dizaines de milliers de ces écoles à la fin de la période Edo.

Le taux d'alphabétisation au Japon au moment de l'effondrement du shogounat de Tokugawa, en 1868, est estimé à 40%, un niveau qui soutient la comparaison avec nombre de pays occidentaux à l'époque. Sans ce fondement éducatif, la rapide modernisation réalisée dans les années suivantes n'aurait pas été possible.

Les dirigeants de Meiji agirent rapidement pour mettre en place un nouveau système éducatif en tant que composant essentiel, dans le cadre de leurs efforts de rejoindre l'Occident

et de promouvoir l'unité nationale. Un système à trois niveaux composé d'écoles primaires, d'écoles intermédiaires et d'universités fut créé. Dans ce schéma, l'école primaire était obligatoire pour les filles et les garçons.

Dans les années qui suivirent la Deuxième Guerre mondiale, la Loi fondamentale sur l'éducation et la Loi sur l'éducation scolaire furent passées en 1947, sous l'autorité des forces d'occupation. La Loi sur l'éducation scolaire définissait le système qui est toujours en usage aujourd'hui : six années d'école primaire, trois années de collège, trois années de lycée, et deux ou quatre années d'université. La scolarisation à l'école primaire et au collège est obligatoire. Le système comprend aussi des écoles maternelles (fréquentées pendant une à trois années), des lycées techniques d'une durée de cinq années pour les élèves diplômés du collège, des écoles de formation spéciale pour les élèves diplômés du collège et du lycée, et des écoles spéciales pour les personnes handicapées. Les universités incluent les universités de premier cycle, les instituts universitaires à deux ans, et les écoles de cycle supérieur.

Les écoles et les programmes d'enseignement

Le calendrier scolaire : Pour la plupart des écoles primaires, des collèges, et des lycées au Japon, l'année scolaire commence le 1er avril et est divisée en trois « trimestres » : d'avril à juillet, de septembre à décembre, et de janvier à mars. Certaines écoles suivent un calendrier de deux semestres. La transition progressive d'une semaine scolaire de six jours à une semaine scolaire de cinq jours a été achevée en 2002. Cependant, de nombreuses écoles privées continuent à avoir classe le samedi, et, ces dernières années, certains lycées publics ont obtenu une autorisation spéciale de réintroduction de cours le samedi, afin de leur donner plus de temps pour couvrir toutes les matières nécessaires.

Les directives des cours scolaires : Le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie prépare des directives contenant les grandes lignes de chaque matière enseignée dans les écoles japonaises ainsi que les objectifs et le contenu de l'enseignement pour chacune des classes. Révisées tous les dix ans environ, ces directives sont appliquées par toutes les écoles du pays.

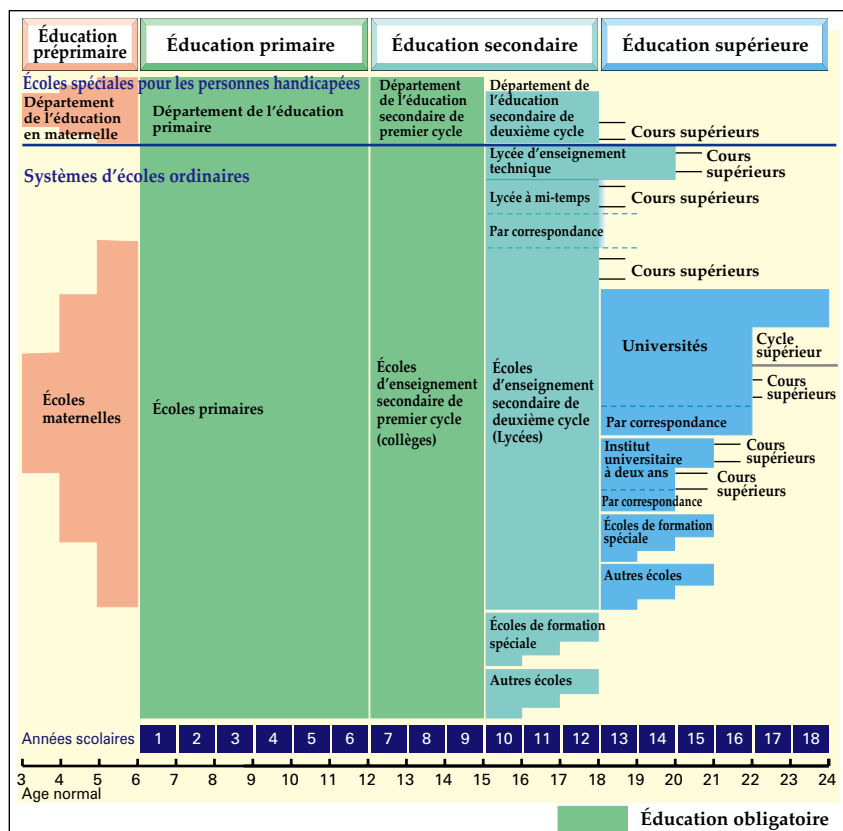
Les manuels scolaires : Toutes les écoles primaires, les collèges et les lycées sont obligés

d'utiliser des manuels ayant été évalués et approuvés par le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie. L'objectif du système d'autorisation officielle, qui est en vigueur depuis 1886, est la standardisation de l'éducation et le maintien de l'objectivité et de la neutralité sur les questions politiques et religieuses. Un système de distribution gratuite des manuels pour l'éducation obligatoire a été instauré en 1963. Les ouvrages utilisés dans les écoles publiques d'une académie sont choisis par le Conseil local de l'éducation, à la lumière d'un examen effectué par la Commission préfectorale de l'éducation, parmi les manuels candidats approuvés par le gouvernement. Dans les écoles privées, la responsabilité du choix des manuels appartient au principal de l'établissement.

L'éducation préprimaire : L'éducation avant l'école primaire est dispensée par les écoles maternelles (*yochien*) et les garderies (*hoikuen*). Les garderies publiques et privées acceptent les enfants âgés de moins d'un an jusqu'à l'âge de cinq ans ; leurs programmes pour les enfants de trois à cinq ans sont semblables à ceux des écoles maternelles. Environ 60% de toutes les écoles maternelles sont des établissements privés. La scolarisation des enfants de cinq ans, dans les écoles maternelles et les garderies combinées,

Le système scolaire

Source: Le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie



dépasse le taux de 95%. L'approche pédagogique dans les écoles maternelles varie considérablement, d'environnements non structurés qui mettent l'accent sur le jeu et proposent peu d'éducation formelle aux environnements extrêmement structurés qui soulignent l'entraînement mental.

Les écoles primaires : La scolarisation pendant les six années d'enseignement primaire est obligatoire. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des écoles primaires sont des institutions mixtes publiques. Un instituteur responsable de l'enseignement de la plupart des matières, à l'exception, en général, de la musique et des arts, est affecté à une classe. En 2006, le nombre maximum d'élèves par classe était de 40, le nombre moyen d'élèves par classe s'élevant à 25,9. En principe, la ségrégation basée sur les capacités des élèves n'est pas appliquée dans les classes, mais, pour l'enseignement de certaines matières, les élèves peuvent être divisés en groupes qui prennent en compte le niveau de compétence. Le programme inclut les matières suivantes : le japonais, les études sociales, l'arithmétique, les sciences, les études du milieu environnant, la musique, les arts et les travaux manuels, l'éducation physique, et l'économie domestique. Des activités extrascolaires, l'éducation morale, et des études générales, qui peuvent couvrir un large éventail de sujets (compréhension du monde, l'environnement, les activités bénévoles, etc.), sont également requises. La lecture et l'écriture sont sans doute les composants les plus importants du programme de l'éducation primaire ; outre les deux syllabaires japonais, les élèves doivent apprendre au moins 1 006 caractères chinois d'ici la fin de sixième année de l'école primaire.

Les collèges : La scolarisation pendant les trois années du premier cycle de l'enseignement secondaire est obligatoire. Plus de 90% des collèges sont des institutions mixtes publiques. Les élèves sont affectés par année scolaire dans des classes titulaires ayant chacune un maximum de 40 élèves (la moyenne en 2006 était de 30,4). Dans la plupart des cas, la ségrégation basée sur les capacités des élèves n'est pas appliquée dans les classes, mais certaines écoles ont mis en place des systèmes de groupement par aptitude pour l'enseignement des mathématiques et de l'anglais. Le programme d'études standard inclut les matières imposées suivantes : le japonais, les études sociales, les mathématiques, les sciences, une langue étrangère au choix (presque toujours l'anglais), la musique, les beaux-arts, l'hygiène et l'éducation physique, et les arts industriels ou l'économie domestique. Des activités extrascolaires, l'éducation morale, et des

études générales sont également requises.

Les lycées : La scolarisation en deuxième cycle de l'enseignement secondaire est facultatif. En 2006, 98% de tous les élèves diplômés des collèges ont été admis dans des lycées, dont 75% étaient des institutions publiques. L'admission au lycée est basée sur la réussite à l'examen d'entrée, et la concurrence est intense pour les écoles les plus prisées. Les élèves scolarisés dans les établissements qui réunissent dans leur structure collège et lycée évitent la pression des examens d'admission, mais il y a relativement peu d'établissements pratiquant ce système dans l'enseignement public. Le programme d'études commun des lycées inclut les matières imposées suivantes : le japonais, la géographie et l'histoire, l'éducation civique, les mathématiques, les sciences, l'hygiène et l'éducation physique, les arts, les langues étrangères, l'économie domestique, et l'information. Des activités extrascolaires et des études générales sont également requises. Les élèves inscrits dans des programmes de formation professionnelle spéciale suivent également des cours dans leur domaine de spécialisation (commerce, arts industriels, agriculture, etc.) et consacrent moins de temps au programme commun que les élèves ordinaires.

Avec quasiment tous les élèves des collèges désormais scolarisés dans des lycées, indépendamment de leur désir ou volonté d'apprendre, les lycées cherchent des manières de réduire l'apathie des élèves et le nombre d'abandons scolaires. Dans le cadre de ces efforts, de nouveaux modèles plus diversifiés d'enseignement secondaire de deuxième cycle sont introduits afin de mieux répondre aux différentes capacités et intérêts individuels des élèves. Des exemples de ces modèles incluent des lycées proposant des cours à unité, où l'obtention du diplôme est basée sur l'accumulation d'unités plutôt que sur l'achèvement d'un nombre déterminé d'années académiques entières, ainsi que des écoles à programmes d'études intégrés, à partir desquels les élèves peuvent plus facilement choisir les matières qu'ils souhaitent étudier en fonction de leurs intérêts individuels et de leurs capacités.

Les universités : Le pourcentage des élèves diplômés des lycées qui enchaîne à l'institut universitaire à deux ans ou à l'université à quatre ans était de 41% en 1993 et de 49,3% en 2006. Le chiffre pour les universités et instituts universitaires à quatre ans représentait à lui seul 41%. La grande majorité des étudiants



Gakugeikai

Le *gakugeikai*, une manifestation annuelle dans les écoles primaires japonaises, a généralement lieu à l'automne. Ces présentations, pièces de théâtre et concerts permettent aux élèves de mettre en valeur leurs talents. Les parents, les familles, et les personnes du voisinage y sont tous invités.

© Kodansha International

des instituts universitaires à deux ans sont des femmes. Soixante-seize pour cent de toutes les universités et 90% des instituts universitaires à deux ans sont privés. En 2006, 12% des diplômés des universités à quatre ans continuaient leurs études dans des écoles de cycle supérieur.

De vastes réformes ont récemment été mises en place dans le système universitaire japonais, les changements affectant le système des universités nationales étant particulièrement draconiens. En 2004, les 99 universités nationales ont été réorganisées en 87 institutions. En outre, les universités nationales – qui avaient été des organes internes du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie – ont été transformées en institutions administratives indépendantes avec pour objectif de créer un milieu plus compétitif et indépendant dans lequel les universités peuvent introduire des techniques de gestion du secteur privé et développer leurs propres atouts en matière d'éducation et de recherche. Afin de proposer aux jeunes gens un large éventail des compétences dont la société a besoin, de nombreuses universités ont également créé de nouveaux programmes de cycle supérieur spécialisés aussi bien dans le commerce que dans le droit.

Le nombre d'étudiants étrangers dans les universités japonaises ne cesse d'augmenter. En mai 2006, ils étaient 104 000 à étudier dans les instituts universitaires à deux ans, les universités et les écoles de cycle supérieur. Environ 90% de ces étudiants sont originaires de pays d'Asie.

Les écoles de soutien académique et les écoles préparatoires : Bien qu'elles ne fassent pas partie du système éducatif de base, les écoles de soutien académique (*gakushujuku*) et les écoles préparatoires (*yobiko*) jouent un rôle prépondérant dans l'éducation japonaise. Les écoles préparatoires s'attachent uniquement à préparer les étudiants aux examens d'admission à l'université. Les écoles de soutien académique ont un objectif plus général qui est d'aider les élèves à suivre ou prendre de l'avance en ce qui concerne le travail scolaire ordinaire, bien que la préparation aux examens y soit souvent soulignée. Selon des estimations réalisées en 2001 par le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie, les écoles de soutien académique sont fréquentées par 39,0% des élèves des écoles primaires publiques, 75% des élèves des collèges publics et 54,9% des élèves des lycéens privés.

	Écoles	Corps professoral à plein-temps	Élèves /Étudiants
Écoles maternelles	13 835	110 833	1 726 518
Écoles primaires	22 878	417 862	7 187 428
Collèges	10 992	228 264	3 601 528
Lycées	5 385	247 796	3 494 274
Écoles spéciales pour les personnes handicapées	1 006	65 058	104 592
Lycée d'enseignement technique	64	4 471	59 380
Instituts universitaires à deux ans	469	11 279	202 197
Universités	744	164 483	2 859 207
Écoles de formation spéciale	3 441	42 224	749 996
Autres écoles	1 729	10 404	149 976

Etablissements scolaires au Japon

Source: Le ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (1er mai 2006)

Le défi des réformes

Le système éducatif japonais insiste sur le comportement coopératif, la discipline de groupe, et la conformité aux normes. Ce principe a bien servi à fournir la main d'oeuvre industrielle qualifiée qui a fait du Japon une puissance économique mondiale au 20^{ème} siècle. Le fait que la grande majorité des Japonais se considère de la classe moyenne et voit l'éducation comme le chemin vers la prospérité à suivre par leurs enfants reflète encore une fois le succès du système.

Cependant, la direction que le système éducatif doit prendre pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle fait, ces dernières années, l'objet de nombreux débats et de propositions conflictuelles. En 2002 a été introduit un nouveau programme qui tentait de changer l'orientation de « uniforme et passif » à « indépendant et créatif », avec des actions prises visant à réduire les heures de classe et en créer un environnement éducatif plus décontracté « à pression moindre ». Toutefois, une comparaison internationale réalisée par la suite a indiqué un déclin des capacités académiques chez les enfants japonais, ce qui a ouvert la voie à des demandes pour le retour aux bases et l'augmentation des heures de cours pour certaines matières.

En 2006, le gouvernement a passé la toute première révision à la Loi fondamentale sur l'éducation de 1947. Cette révision inclut des dispositions exigeant que l'éducation inculque un esprit dévoué à l'intérêt public, le respect des traditions et de la culture, et l'amour de son pays. Créé en 2006, le Conseil pour la reconstruction de l'éducation a pour rôle de préparer des rapports recommandant des actions concrètes afin de faire refléter les révisions de la Loi fondamentale sur l'éducation dans les politiques en matière d'éducation et d'aborder des problèmes, notamment celui de l'intimidation, qui entraînent le déclin des performances scolaires.